

Autorité
de la concurrence



Décision n° 25-DCC-01 du 6 janvier 2025
relative à la prise de contrôle exclusif d'un actif industriel détenu par
la société CPK Production France par la société Choco Barou

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 10 décembre 2024, relatif à la prise de contrôle exclusif d'un actif industriel détenu par la société CPK Production France par la société Choco Barou formalisée par une lettre d'intention signée le 6 septembre 2024 et amendée le 30 octobre 2024 ainsi qu'une convention de cession signée le 29 novembre 2024 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en l'acquisition par la société Choco Barou, filiale du groupe Andros et Cie, d'un site de production de chocolat industriel, de tablettes de chocolat et de poudre chocolatée, ainsi que d'un laboratoire de recherche et développement situé à Villebarou (41) détenu par la société CPK Production France, gérée ultimement par le fonds d'investissement Eurazeo. L'actif industriel cible est principalement actif dans les secteurs de la confiserie de chocolat et de la poudre chocolatée. L'opération constitue une concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle mentionnés au I de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 24-285 est autorisée.

Le président,

Benoît Cœuré

© Autorité de la concurrence